

**PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)**  
**SEANCE du 19 Septembre 2025**

Nombre de conseillers : en exercice : 11      présents : 08      votants : 09

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la Mairie de FRESSELINES, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : Mr DUGENEST Jean-Claude, Mme BRUNAUD Marion, Mr CZAPNIK Marc, Mr TALABAZA Christian, Mr CHAMBELLANT Nicolas, Mr PINET Franck, Mr PENOT Dominique, Mr CHEVALLIER Bruno

Absents excusés : Mme COLAS Chantal, Mr AUZANNE Didier

Absent non excusé : Mr ABIAN Vincent

Procuration : Mr AUZANNE Didier à Mr CZAPNIK Marc

A été élu secrétaire de séance : Mme BRUNAUD Marion

**1 – Approbation du PV en date du 10 Juillet 2025**

Le procès-verbal en date du 10 Juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Décision prise par délégation**

Achat d'une armoire réfrigérée pour la cantine (1 600.00 € HT).

**3 – Répartition des frais de transports scolaires**

Le conseil adopte le principe d'une demande de participation des communes (Villard, Maison-Feyne, Crozant) au prorata du kilométrage parcouru sur chacune.

**4 - Ordures ménagères**

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée avec les impôts fonciers et la taxe spéciale facturée par Evolis s'il y a lieu sont payées par la commune sur l'ensemble des bâtiments qu'elle possède. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour la récupération des sommes auprès des locataires.

**5 – Colis des Aînés**

Avis favorable à une commande auprès de Papilles et Millésimes pour la somme totale de 2 574 € TTC.

**6 – Droits de préemption sur espaces boisés**

Renoncement de la Commune à son exercice pour des ventes au Riveau et à la Bretaudière.

**7 – Demandes de subventions**

Associations Amis des peintres : 80.00 € - Rugby Club Dunois : Dossier considéré incomplet (manque de budget prévisionnel).

## **7 – SDEC : Panneaux photovoltaïques**

- Accord pour une convention avec le SDEC pour l'ensemble de la gestion du dossier :
  - ✓ Etude préalable
  - ✓ Recherche des entreprises et demande de devis
  - ✓ Analyse des propositions
  - ✓ Suivi des travaux
  - ✓ Montage du dossier auprès d'Enedis pour la revente
- Changement de site : Abri à matériel plutôt que les ateliers communaux dont la charpente ne semble pas avoir une résistance suffisante.
- Il y aura nécessité d'ébrancher le frêne pour réduire l'ombrage

## **9 – EVOLIS**

Compte-tenu des avis divergents des communes et pour éviter les problèmes liés au personnel, il sera proposé au conseil syndical de s'orienter vers un scénario de statu quo amélioré. La redevance pour frais de gestion de 4 % sera supprimée mais une redevance de fonctionnement du syndicat sera demandée annuellement. Le personnel en excédent sera affecté au service de collecte des ordures ménagères. Après le vote du conseil syndical sur la modification des statuts, les propositions seront soumises au vote des collectivités adhérentes.

## **10 - Décisions modificatives**

Deux transferts sont nécessaires du fait de situations particulières récentes :

- +300.00 € sur le compte 2051 – 300.00 € sur le compte 2131 pour le règlement de la facture de Numérique
- + 2000.00 € sur le compte 673 – 2000.00 € sur le compte 65568 pour la régularisation d'une double facturation

## **11- Questions Diverses**

- Assainissement : relance auprès de SOCAMA pour un chiffrage qui permettrait de donner plus de précisions quant au coût pour les raccordements.
- Demande de Monsieur LAVALETTE pour une intervention liée aux conséquences du passage des bennes d'EVOLIS sur sa propriété. Avis défavorable du conseil.
- Chapelle des Forges : demande de subventions auprès de la Sauvegarde de l'Art Français.
- Excuses de Creuse in Vision suite à l'oubli du logo de la commune sur les affiches.
- Fête au jardin : succès de la manifestation. Remerciements à la commune.
- L'ACCA se félicite du succès de la soirée du 24 juillet et souhaite réorganiser la même soirée en 2026.
- Didier AUZANNE, président du comité des fêtes, invite les élus municipaux à la réunion du 27 septembre 2025.
- Chemin de Lauzine : Intervention à voir avec les employés communaux
- Courrier des pharmaciens de Dun le Palestel : le conseil municipal apporte son soutien à leurs actions.

La séance est levée à 21 h 45

Secrétaire de Séance  
BRUNAUD Marion

Le Maire,  
DUGENEST Jean-Claude

DELIBERATION N° 2025-017D du 22 Mai 2025 - ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS

DELIBERATION N° 2025-018D du 22 Mai 2025 - DROIT DE PREFERENCE

| NOM Prénom           | Signature |
|----------------------|-----------|
| DUGENEST Jean-Claude |           |
| COLAS Chantal        |           |
| BRUNAUD Marion       |           |
| CHAMBELLANT Nicolas  |           |
| PENOT Dominique      |           |
| CHEVALLIER Bruno     |           |

